

Fiche n°17 : RISQUE

Eléments de définition

Le mot risque vient de l'italien *risco* : primitivement, risque lié à une entreprise maritime.

L'Académie française définit dans la 8^{ème} édition de son dictionnaire, le risque comme un « péril possible, hasard dangereux ». Le Larousse complète cette définition en précisant : « possibilité, probabilité d'un fait, d'un événement considéré comme un mal ou un dommage. Danger, inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé : Courir le risque d'un échec. Un pilote qui prend trop de risques ». Le Littré lui, utilise le terme de hasard dans sa définition : « péril dans lequel entre l'idée de hasard ». Le concept de risque tel que défini par la Commission européenne, prend en compte deux éléments : la probabilité que survienne un élément dangereux et la sévérité de ses conséquences ».

Pour compléter ces définitions, reprenons la synthèse réalisée par Damien Jouteau lors de son travail de thèse. La Définition scientifique est « l'éventualité que se réalise un danger qui aura des conséquences dommageables ». La notion de risque est apparue en 1738, de l'étude mathématique des jeux et plus précisément de l'analyse statistique des événements qui apparaissent « au hasard » et que les scientifiques appellent des événements aléatoires. Si un événement est caractérisé par une probabilité et une conséquence, le risque, en revanche, est caractérisé par des probabilités et des conséquences. Le danger caractérise la nature du risque. La valeur du risque est la somme de ses aléas.

Discussion

Le risque est inhérent à la pratique de la médecine avec une judiciarisation de plus en plus importante de notre société. Selon un rapport de la MASCF sur l'année 2018,¹ on constate une augmentation des montants des indemnisations avec un taux de sinistralité stable. Les deux spécialités médicales qui ont connu le plus grand nombre de mises en cause sont les médecins généralistes et les chirurgiens orthopédiques et traumatologiques. Au total, 446 décisions de justice ont été rendues

¹ Rapport 2018 sur le risque des professionnels de santé. MACSF. Octobre 2019. 56 pages.

impliquant des professionnels et des établissements de soins en 2018, soit une hausse de 8,5%... Des condamnations de plus en plus sévères au civil, notamment pour la médecine générale (avec trois condamnations supérieures à trois millions d'euros).

La SFMG a travaillé sur ce sujet à de nombreuses reprises afin d'éviter d'arriver à ces conséquences dramatiques pour le patient, mais aussi pour le médecin. La pratique ambulatoire place souvent le médecin face à des situations où il ne possède pas toutes les informations nécessaires pour poser un diagnostic avec certitude : c'est l'incertitude diagnostique. Selon l'observatoire de la médecine générale², c'est le cas dans 70% des consultations. S'appuyant sur les travaux de Robert N. Braun, la SFMG a développé en 1979 la notion de risque à partir de sa théorie professionnelle dans l'ouvrage « Pratique, Clinique et Enseignement de la médecine générale ». Cela a abouti à la création du Dictionnaire des Résultats de Consultation (DRC) intégrant le premier risque en médecine générale qui est de choisir un mauvais résultat de consultation. Ce mauvais choix serait conséquence de l'élaboration de démarches diagnostiques et décisionnelles hasardeuses et inadaptées. Le deuxième risque est de ne pas évoquer une maladie grave qui à un moment donné de son évolution pourrait se manifester par le tableau clinique décrit par le Résultat de Consultation choisi (notion de diagnostic critique)³.

Enfin, nous pouvons aussi reprendre la réflexion de l'Académie de Médecine qui fait le parallèle entre le risque défini dans le domaine des assurances, du commerce et de l'économie et le risque en médecine : «Risque = probabilité de l'occurrence d'un dommage x gravité du dommage ». On peut prendre une définition plus générale, ne faisant intervenir ni évaluation monétaire, ni produit arithmétique (ce qui est mathématiquement incorrect), mais utilisant l'intersection au sens de la théorie des ensembles : « risque = conjonction de la probabilité et des dommages pouvant être causés par un événement redouté ». Si, en effet, on peut financièrement évaluer, dans certains cas au moins, la gravité des dommages matériels, il n'en est pas de même des dommages corporels et psychiques. On doit alors utiliser des barèmes ou des échelles conventionnelles : il existe en médecine de très nombreux barèmes d'incapacité, scores, échelles ou indices de gravité. La notion d'évènement redouté

² Duhot D. Kandel O. Boinault P. Hebbrecht G. Arnould M. L'observatoire de la Médecine Générale, un réseau et une base de données au service de la médecine générale en France. PrimaryCare 2009 ;9(n°2) :41-5.

³ Chouilly J. Ferru P. Jouteau D. Kandel O. Pour un retour au raisonnement clinique. GMSanté édition. 2019 : p92-137

se rapproche de celle de danger, peur individuelle ou collective des dommages, réels ou imaginaires, que pourrait, semble-t-il, entraîner l'évènement défavorable redouté. Dans de nombreux domaines, en matière de santé notamment, un risque important peut être perçu par l'individu ou la communauté comme un danger minime, il en résulte que, devant ce risque notable, les mesures préventives à prendre ne sont pas prises. Au contraire, un risque extrêmement peu probable ou même imaginaire peut être perçu comme un danger redoutable et faire prendre des précautions insensées et très onéreuses, sans que les responsables (politiques ou autres) soient conscients que ces mesures amènent bien souvent des effets contraires qui entraîneront des conséquences dommageables qui sont en réalité un facteur de risque intervenant dans de nombreux accidents (risque diœkétique). Les risques apportés par les dispositifs médicaux sont classés par les industriels en «intolérable, indésirable (tolérable seulement si sa réduction n'est pas réaliste au regard du bénéfice médical), tolérable (mais à réduire à un niveau aussi bas que raisonnablement possible) et négligeable».

Proposition

Nous retiendrons la définition suivante : Le risque en médecine est défini comme la probabilité de réalisation d'un danger et la gravité de sa conséquence. Le médecin dans son quotidien doit avoir conscience de ce risque.